

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES DE LANGUE FRANÇAISE

No 86

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 5 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10 - 3056)

Janvier 1969

Ville « capturée »... par la grâce d'Associated Press

Nombre de journaux ont publié, le 17 décembre, une dépêche de l'agence A. P. ainsi rédigée : « Les forces biafraises ont repris pied dans Owerri, *capturé* par les troupes fédérales en septembre dernier... »

Si l'on s'en tenait à la définition très sommaire du verbe capturer par le dictionnaire de l'Académie (« s'emparer d'un être vivant ou d'une chose »), on pourrait croire qu'une ville étant une chose, on peut la « capturer », et que des soldats pourraient aussi, par exemple, « capturer » une colline ou un ouvrage de défense. En réalité, et comme le précisent les dictionnaires Robert et Thomas, la chose soit être « mobile » : on capture un navire, ou de la marchandise de contrebande.

L'application de ce verbe est assez limitée. Il ne peut s'agir que d'un être vivant (un voleur ou une bête sauvage, par exemple), ou d'une chose « mobile ». Or les villes ne se promènent pas dans la nature.

Thomas écrit à ce sujet : « Il est probable que l'extension du sens de capturer aux choses immobiles vient d'une traduction trop littérale des communiqués anglais ou américains. » Parbleu !

« Inspectorat »

L'inspectorat est la charge d'inspecteur. Il est erroné d'employer ce terme pour désigner un service administratif ou les locaux de ce service. On doit dire : inspection des finances, des contributions.

Laissons à nos Confédérés leur *Inspektorat*...

Collège

Contrairement à un usage fort répandu en Suisse romande, « collège » ne peut désigner qu'un établissement du degré secondaire.

« Collège primaire » n'a pas de sens. « Collège secondaire » est un pléonasme.

« Domaine personnel secret » !

La Confédération a légiféré pour protéger l'intimité personnelle contre les petits appareils d'écoute clandestins. Dans une première version, les traducteurs fédéraux ont parlé de la « sphère personnelle intime ». Critiqués, ils ont trouvé « domaine personnel secret »...

Pourquoi simplifier quand on peut compliquer ?

Chic

Le mot « chic », que l'on voit parfois affublé d'un S au pluriel, est invariable : une femme chic, des gens chic.

« Analyses »

Un nouveau petit monstre a fait son apparition dans les textes d'agences. Exemple : « Après le discours du général De Gaulle, les réactions se sont multipliées à l'étranger, les *analyses* tendant presque toutes à féliciter le président du courage dont il a fait preuve. »

Il s'agit évidemment de commentaires. Mais voilà : en anglais, *analysis* peut signifier aussi bien analyse que commentaire...

Dicastère

Ce terme, qui désignait anciennement certains tribunaux (et qui est d'ailleurs ignoré de plusieurs dictionnaires importants) ne doit pas être employé pour désigner un département administratif (« dicastère des finances »).

L'adverbe *excessivement* signifiant « avec excès », il faut éviter de l'utiliser dans le sens d'extrêmement, infiniment ou tout à fait.